

(1)

(N° 115.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MARS 1888.

Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes
pour l'exercice 1888 (1).

AMENDEMENT

ART. 48. — Réduire le chiffre à 491,655 francs.

G. ANSPACH-PUISSANT.

C^{te} DE KERCHOVE.

J. WAROCQUÉ.

(1) Budget, n° 98, VIII (session de 1886-1887).
Amendements du Gouvernement, n° 5, VIII et 93.
Rapport, n° 87.